



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



6419/05 (Presse 33)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2640ème session du Conseil

Affaires générales et relations extérieures

Affaires Générales

Bruxelles, le 21 février 2005

Président **M. Jean ASSELBORN**
Vice-premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et de
l'Immigration du Luxembourg

* La 2641ème session, consacrée aux relations extérieures, fait l'objet d'un communiqué de presse distinct (6420/05).

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 285 6083 / 6319 Fax: +32 (0)2 285 8026
press.office@consilium.eu.int <http://ue.eu.int/Newsroom>

6419/05 (Presse 33)

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a poursuivi ses travaux sur la préparation du **cadre financier** pour le budget de l'Union durant la période 2007 - 2013 par un débat sur les dépenses visant à renforcer la compétitivité de l'industrie européenne.*

*Parmi les points approuvés sans discussion, le Conseil a reconduit les sanctions contre le **Zimbabwe** et contre les dirigeants de la région de Transnistrie, en **Moldavie**, et a modifié les sanctions en vigueur à l'encontre de la **Birmanie**. Il a amendé la liste de personnes inculpées par le Tribunal pénal international pour l'**ex-Yougoslavie** qui sont soumises à des mesures restrictives par l'UE.*

*Le Conseil a également donné son feu vert à la mise en œuvre de plans d'action avec **Israël**, la **Jordanie**, le **Maroc**, la **Tunisie** et l'**Autorité palestinienne** au titre de la politique européenne de voisinage.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	4
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN DE PRINTEMPS.....	6
CADRE FINANCIER 2007 - 2013	7

AUTRES POINTS APPROUVÉS

RELATIONS EXTÉRIEURES

– Moldavie - Région de Transnistrie - Mesures restrictives.....	8
– Zimbabwe - Reconduction des sanctions.....	8
– Birmanie/Myanmar - Mesures restrictives	8
– Tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie - Gel des capitaux.....	9
– Politique de voisinage - Plans d'action dans les pays méditerranéens.....	9
– Relations avec l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et la Russie	9
– Balkans occidentaux - Accords de stabilisation et d'association - Élargissement.....	10

POLITIQUE COMMERCIALE

– Belarus et Ukraine - Accords sur les produits textiles	10
--	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://ue.eu.int>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

Belgique :

M. Karel DE GUCHT
M. Didier DONFUT

Ministre des Affaires étrangères
Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères

République tchèque :

M. Vladimír MÜLLER

Vice-ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes

Danemark :

M. Per Stig MØLLER
M. Friis PETERSEN

Ministre des Affaires étrangères
Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères

Allemagne :

M. Hans MARTIN BURY

Ministre adjoint ("Staatsminister"/"Staatsministerin") au Ministère des Affaires étrangères

Estonie :

M. Väino REINART

Représentant Permanent

Grèce :

M. Petros MOLYVIATIS
M. Yoannis VALINAKIS

Ministre des Affaires étrangères
Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères

Espagne :

M. Miguel Ángel MORATINOS CUYAUBÉ
M. Alberto NAVARRO GONZÁLEZ

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
Secrétaire d'Etat à l'Union européenne

France :

M. Michel BARNIER
Mme Claudie HAIGNERÉ

Ministre des Affaires étrangères
Ministre délégué aux Affaires européennes, auprès du Ministre des Affaires étrangères

Irlande :

M. Dermot AHERN T.D.
M. Noel TREACY

Ministre des Affaires étrangères
Ministre adjoint ("Minister of State") auprès du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes

Italie :

M. Gianfranco FINI
M. Roberto ANTONIONE

Vice-premier ministre et Ministre des Affaires étrangères
Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères

Chypre

M. George IACOVOU

Ministre des Affaires étrangères

Lettonie :

M. Artis PABRIKS

Ministre des Affaires étrangères

Lituanie :

M. Antanas VALIONIS

Ministre des Affaires étrangères

Luxembourg :

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration
Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration

M. Nicolas SCHMIT

Hongrie :

M. Ferenc SOMOGYI
M. Etele BARÁTH

Ministre des Affaires étrangères
Ministre sans portefeuille, chargé des Affaires européennes

Malte :

M. Michael FRENDO

Ministre des Affaires étrangères

Pays-Bas :

M. Bernard R. BOT
M. Atzo NICOLAI

Ministre des Affaires étrangères
Ministre des Affaires européennes

Autriche :

Mme Ursula PLASSNIK

Ministre fédéral des Affaires étrangères

Pologne :

M. Adam Daniel ROTFELD
M. Jan TRUSZCZYŃSKI
M. Jaroslaw PIETRAS

Ministre des Affaires étrangères
Sous-secrétaire d'Etat, Ministère des Affaires étrangères
Secrétaire d'Etat, Office du Comité de l'intégration européenne

Portugal :

M. António MONTEIRO

Ministre des Affaires étrangères et des Communautés portugaises à l'étranger
Secrétaire d'Etat aux Affaires européennes

M. Mário DAVID

Slovenie :

M. Dimitrij RUPEL

Ministre des Affaires étrangères

Slovaquie :

M. Eduard KUKAN

Ministre des Affaires étrangères

Finlande :

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des Affaires étrangères

Suède :

Mme Laila FREIVALDS

Ministre des Affaires étrangères

Royaume-Uni :

Sir John GRANT

Représentant Permanent

.....

Commission :

Mme Margot WALLSTRÖM
Mme Dalia GRYBAUSKAITE

Membre
Membre

.....

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN DE PRINTEMPS**

Le Conseil a examiné un projet d'ordre du jour annoté élaboré par la Présidence en vue de la réunion du Conseil européen prévue pour les 22 et 23 mars à Bruxelles.

Le Conseil européen sera essentiellement consacré à l'examen à mi-parcours de la stratégie de réformes économiques qu'il a définie à Lisbonne en mars 2000. Cinq ans après son adoption, le Conseil européen sera appelé à débattre de la relance de la stratégie, à mettre à jour les priorités dans les secteurs clés, et à examiner les moyens d'améliorer la gouvernance de la stratégie au niveau tant de l'UE que des Etats membres.

Outre la stratégie de Lisbonne, le Conseil européen discutera des thèmes suivants:

- Réexamen du Pacte de stabilité et de croissance;
- Développement durable;
- Situation internationale.

A la lumière des travaux en cours sur ces différentes questions au sein des autres formations du Conseil, la Présidence soumettra au Comité des Représentants permanents et au Conseil, lors de sa réunion du 16 mars, un projet de conclusions du Conseil européen.

CADRE FINANCIER 2007 - 2013

Le Conseil a eu un échange de vues sur la préparation d'une nouvelle rubrique "compétitivité pour la croissance et l'emploi" (chapitre 1a), qui est destinée à regrouper différentes catégories de dépenses au titre du cadre financier qui est en cours d'élaboration pour le budget de l'UE durant la période 2007-2013.

Le nouveau chapitre assurera le financement des politiques visant la compétitivité, la Recherche et le Développement Technologique (RDT), les réseaux transeuropéens, l'éducation et la formation et l'agenda social. La Commission propose aussi de créer un "fonds d'ajustement à la croissance" qui permettrait d'ajuster les dépenses destinées aux chapitres "1a" (compétitivité) et "1b" (politique de cohésion).

Le débat a porté sur trois thèmes:

- Contenu politique;
- Enveloppe financière et répartition;
- Le Fonds d'ajustement à la croissance.

Lors de sa session du 31 janvier dernier, le Conseil avait débattu de la politique de cohésion (chapitre 1b) au titre du nouveau cadre financier.

La Présidence s'inspirera du résultat de ces deux débats lorsqu'elle élaborera un "cadre de négociation" destiné à permettre qu'un accord soit atteint sur l'ensemble du cadre financier. Son objectif est de permettre au Conseil européen de parvenir à un accord politique lors de sa réunion des 16 et 17 juin prochains.

Le Conseil, dans sa formation "affaires générales" est responsable de la conduite de la négociation, bien que l'intérêt spécifique du Conseil Affaires économiques et financières soit reconnu. Le Comité des représentants permanents est chargé de préparer les travaux du Conseil et est assisté à cette fin par un groupe des "amis de la présidence".

A partir du mois de mars, les travaux focaliseront sur la préparation de l'accord à réaliser lors du Conseil européen de juin. En appliquant une méthode utilisée avec succès lors de la négociation de cadres financiers précédents, la Présidence entend remplir le "cadre de négociation" au fur et à mesure, de manière à refléter le résultat des travaux.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

RELATIONS EXTÉRIEURES

Moldavie - Région de Transnistrie - Mesures restrictives

Le Conseil a adopté une position commune prorogeant pour douze mois des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (Moldavie) (5831/05).

Ces mesures visent à empêcher l'entrée ou le passage sur le territoire de l'UE des dirigeants auxquels est imputable l'absence de tout progrès en vue de parvenir à une solution politique du conflit en Transnistrie et d'autres personnes tenues pour responsables de la campagne d'intimidation visant des établissements scolaires moldaves de la Transnistrie où l'enseignement est dispensé en alphabet latin, ainsi que de la fermeture de ceux-ci.

Zimbabwe - Reconduction des sanctions

Le Conseil a adopté une position commune renouvelant des mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe prévues par la position commune 2004/161/PESC (5639/05).

La position commune est prorogée jusqu'au 20 février 2006 et sera réexaminée à la lumière des élections législatives prévues au Zimbabwe le mois prochain.

Les sanctions prennent la forme d'un embargo sur la vente, la fourniture et le transfert d'armes, d'une assistance ou d'une formation concernant les activités militaires et d'un embargo sur la vente ou la fourniture d'équipements susceptibles d'être utilisés pour des actions de répression interne.

Elles comprennent également une interdiction de voyage pour les personnes qui ont commis des violations des droits de l'homme et de la liberté d'opinion, d'association et de réunion pacifique au Zimbabwe et un gel des fonds, des avoirs financiers et des ressources économiques.

Birmanie/Myanmar - Mesures restrictives

Le Conseil a adopté une position commune sur les mesures restrictives à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar et modifiant la position commune 2004/423/PESC (5726/05).

Cette position commune modifie la liste des entreprises d'Etat birmanes visées par les mesures interdisant notamment l'octroi de prêts ou de crédits à ces entreprises ainsi que l'acquisition ou l'augmentation d'une participation dans ces entreprises.

Tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie - Gel des capitaux

Le Conseil a adopté une décision aux termes de laquelle M. Savo Todovic et M. Vladimir Lazarevic doivent être retirés de la liste des personnes soumises par l'UE au gel de leurs ressources au titre de la position commune 2004/694/PESC, étant donné qu'ils ont été placés en détention par le Tribunal pénal international pour l'Ex-Yougoslavie (TPIY) (5833/05).

La position commune 2004/694/PESC vise à geler tous les capitaux et les ressources économiques appartenant à toutes les personnes inculpées par le TPIY pour crimes de guerre qui n'ont pas été placées en détention par le tribunal, et met en œuvre la résolution 1503(2003) du Conseil de sécurité des Nations Unies qui invite les États à coopérer avec le TPIY et à lui fournir toute l'assistance dont il a besoin.

Politique de voisinage - Plans d'action dans les pays méditerranéens

Le Conseil a adopté des décisions sur la position à adopter au sein des Conseils d'association avec Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie et du Comité mixte UE/Autorité palestinienne, institués par les accords euro-méditerranéens d'association, en vue de la mise en œuvre avec ces cinq partenaires des plans d'action prévus par la politique de voisinage de l'UE (5962/05, 5970/05, 5959/05, 6003/05 et 6014/05).

Les plans d'action ont pour double objectif de présenter des mesures concrètes en vue de l'accomplissement des obligations contractées dans les accords euro-méditerranéens et de fournir un cadre plus large pour le renforcement des relations entre l'UE et ses partenaires, afin de parvenir à un degré élevé d'intégration économique et d'approfondir la coopération politique.

Relations avec l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et la Russie

Le Conseil a adopté des décisions approuvant la conclusion de protocoles aux accords de partenariat et de coopération signés avec l'Arménie (5780/05), la Géorgie (5791/05), la Moldavie (5772/05) et la Russie (5801/05) afin de tenir compte de l'adhésion des dix nouveaux États membres de l'UE.

Balkans occidentaux - Accords de stabilisation et d'association - Élargissement

Le Conseil a adopté des décisions approuvant la conclusion d'un protocole à l'accord de stabilisation et d'association avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine et d'un protocole à l'accord de stabilisation et d'association avec la Croatie, afin de tenir compte de l'adhésion à l'UE des dix nouveaux États membres (14025/04 et 14211/04).

POLITIQUE COMMERCIALE**Belarus et Ukraine - Accords sur les produits textiles**

Le Conseil a adopté des décisions autorisant la reconduction d'accords bilatéraux sur le commerce de produits textiles avec le Belarus et l'Ukraine jusqu'au 31 décembre 2005 (*docs. 16272/04 et 5390/05*).

Compte tenu de la situation politique qui prévaut au Belarus, l'accord négocié avec ce pays est restrictif: en 2005, le Belarus serait, avec la Corée du Nord, l'un des deux pays soumis à des quotas textiles dans l'UE.
